

## Préprofessionnalisation

**La préprofessionnalisation en licence doit être pensée et intégrée dans les maquettes**

**Mandats 2012 – 2014 - 2016**

Elle doit répondre à un cadrage national fort et permettre une approche théorique des enjeux et des problématiques liées à l'enseignement d'une discipline. Elle doit donc nécessairement s'adosser à la/aux discipline(s) universitaire(s).

La formation préprofessionnelle doit aussi permettre aux candidats aux concours d'appréhender les grands contours du système éducatif, sans le préparer exclusivement à l'exercice concret et immédiat de son métier.

Dès la licence, des UE sous la forme d'options aux licences disciplinaires pourront être proposées à tous les étudiants prérecrutés ou autres. Ces UE sont obligatoires pour les pré-recrutés. Elles doivent enrichir l'approche disciplinaire des acquis de la recherche universitaire, dans les domaines de l'épistémologie, la didactique et l'histoire de la discipline scolaire choisie, la connaissance du système éducatif, la sociologie des apprentissages, aux programmes scolaires de la discipline, aux TICE, la rédaction d'un mémoire de recherche. Cela permettrait aux étudiants de mieux appréhender la façon dont se sont construits les savoirs universitaires et scolaires.

Un court stage d'observation en tant qu'objet d'études doit être intégré dans les maquettes des UE de préprofessionnalisation de licence, non au détriment des enseignements universitaires, mais en lien avec eux et avec la recherche. Il permettrait aux étudiants qui l'ont choisi, d'estimer leur appétence pour nos métiers et de s'orienter vers le master le plus adéquat.